



Extrait du Association pour l'Économie Distributive

<https://www.economiedistributive.fr/Interet-general-et-interet-de-l>

Tribune libre

Intérêt général et intérêt de l'entreprise

- La Grande Relève - N° de 1935 à nos jours... - De 1998 à 2009 - Année 2002 - N° 1026 - novembre 2002 -

Date de mise en ligne : samedi 2 décembre 2006

Date de parution : novembre 2002

Description :

Dialogue entre ingénieurs : le patron d'une entreprise privée peut-il tenir compte de l'intérêt général ? - C'est l'intérêt de l'entreprise (ses actionnaires ?) qui passe avant tout. Tirons-en la leçon.

Copyright © Association pour l'Économie Distributive - Tous droits réservés

Au sein d'une entreprise capitaliste, diverses motivations se rencontrent, qui peuvent s'opposer. Les ingénieurs en sont les témoins, parfois indifférents ou passifs, parfois réfléchis et même critiques. Le témoignage qui suit et la réponse qui lui a été apportée par le milieu des ingénieurs, sont édifiants à cet égard.

Il s'agit d'abord des réflexions de Paul Vincent, que La Revue des Ingénieurs, organe des anciens élèves des Ecoles des Mines, a publiée dans son numéro de juillet/août 2002 :

« Un patron du privé peut-il tenir compte de l'intérêt général ? »

Concernant le choix entre l'intérêt général et celui des entreprises, je crains bien que, si le pouvoir politique ne tranche pas en faveur de l'intérêt général, ce ne sont pas les entreprises elles-mêmes qui auront le courage ou même l'idée de s'en soucier.

J'ai été édifié sur ce sujet dès le début de ma carrière. Je travaillais il y a plus d'une quarantaine d'années chez un grand équipementier de l'automobile, qui mettait alors en vente les premières ceintures de sécurité et parvenait à en faire monter par les garagistes sur environ 10% du parc automobile au prix d'une publicité sur les dangers de l'absence de ceinture à vous faire venir les larmes aux yeux.

Notre PDG s'étant un jour félicité d'avoir fait entrer au Conseil d'Administration un sénateur très influent, dont il attendait naturellement la défense de nos intérêts auprès du Parlement, j'eus cette idée que je croyais géniale : « Mais alors, Monsieur le Président, pourquoi ne pas faire voter une loi rendant les ceintures de sécurité obligatoires ? » « Malheureux, taisez-vous donc ! Vous voulez que nous n'ayons plus en face de nous que Renault, Citroën, Peugeot, Simca et Panhard, dont les acheteurs ne nous autorisent pas des marges de plus de 2 ou 3% ? Nous gagnerons bien plus si nous couvrons seulement 20 à 30% des besoins en continuant à les faire vendre au détail par l'intermédiaire des garagistes, mais il ne faut pas aller au-delà et que ce marché passe un jour par les constructeurs ».

Cette politique fut bien menée puisque les ceintures de sécurité ne devinrent obligatoires qu'en 1973.

Ce PDG était pourtant un homme ayant beaucoup de qualités humaines et que j'appréciais, mais, dans cette affaire, la seule chose qui lui eût paru immorale, c'eût été de ne pas défendre les intérêts de son entreprise. J'espère qu'avec leurs dividendes ses actionnaires n'hésiteront pas à s'acheter des ceintures de sécurité au prix fort et

n'eurent jamais à pâtir de cette politique.

Je ne puis m'empêcher de me demander si, de la même façon, on peut attendre d'un laboratoire qu'il fasse des efforts pour trouver un vaccin qui le priverait d'un marché important, ou plus prosaïquement, si une entreprise de désinsectisation n'épargne pas chaque fois quelques insectes pour pouvoir recommencer l'année suivante.

Paul Vincent.

La rédaction de la Revue des Ingénieurs a apporté à ce texte un long commentaire, qui n'en était point un désaveu, qui nuance seulement la critique et faisait une distinction entre les dirigeants qui agissent pour leur profit personnel et ceux qui sont motivés par les intérêts de l'entreprise. Elle écrit néanmoins ceci :

â€” D'abord l'intérêt de l'entreprise !

Je ne crois pas qu'il faille attendre d'un dirigeant, ou d'une entreprise, qu'ils fassent passer l'intérêt général avant celui de l'entreprise : les discours en la matière sont toujours un peu suspects.

Cela n'empêche pas que l'entreprise consciente de son intérêt à terme donne du poids à l'évolution probable de l'opinion publique : abuser de sa position dominante, profiter du déficit d'information ou contribuer à ce déficit, peuvent provoquer des réactions dommageables à l'entreprise.

On ne peut pas dire pour autant que l'éthique en affaires, (le fait de donner la primauté de l'intérêt général sur les intérêts particuliers), constitue nécessairement un atout économique (que l'éthique paie, « ethics pays » dans la langue du business).

Mais manifestement l'éthique paie d'autant plus que le client est informé et que les pouvoirs publics sont attentifs à sanctionner les abus de position dominante.

Elle paie très peu lorsque les clients sont captifs ou peu éduqués, que les gouvernements sont corrompus ou préoccupés de considérations électorales : le cynisme est beaucoup plus rentable dans ces circonstances.

Ce qui permet à notre ami de conclure sagement : « À bon entendeur salut ! Soyons bien éduqués (en matière économique), ne soyons pas captifs (des monopoles ou de la publicité dominante), et ne votons pas pour des gouvernants corrompus ou préoccupés de considérations électorales... » Facile !!